

Assurance-chômage—Loi

tance sociale, de réduire la quantité de nourriture et de combustible destinés à leur famille.

● (2032)

Si cette proposition est approuvée, bien des gens, l'an prochain, connaîtront de dures privations. Pour nombre d'entre eux l'assurance-chômage représente une tranche importante de leur revenu annuel et maintenant, ils seront privés en grande partie de ce soutien. Ils toucheront certes les prestations d'assistance sociale. A Terre-Neuve le bureau de l'assistance sociale est plutôt occupé dans le moment—je ne pourrais pas affirmer que ses clients sont plus nombreux que dans les autres provinces canadiennes, par rapport à la population globale s'entend, mais je suis porté à le croire. Le nombre des assistés sociaux augmentera. Terre-Neuve est une province qui a déjà une énorme dette. Je ne parlerai pas de la situation financière du gouvernement de Terre-Neuve, mais le coût accru des prestations sociales constituera un lourd fardeau supplémentaire. Je trouve presque incroyable qu'environ 8,000 personnes . . .

M. Lalonde: Le député devrait dire que nous acquittons la moitié du coût de l'assistance sociale. Il pourrait peut-être le consigner au compte rendu.

M. Faour: C'est peut-être vrai, mais le nouveau projet de loi aura de graves conséquences pour bien des gens.

La réduction des prestations est un autre aspect dont il nous faudra tenir compte. Le gouvernement a proposé de procéder à une réduction générale de 10 p. 100 et de faire ainsi passer le pourcentage de 66½ à 60 p. 100 du revenu assurable. C'est une réduction d'environ 10 p. 100. A une époque où l'inflation annule les augmentations salariales, où dans certaines provinces, comme Terre-Neuve, les revenus sont très bas, où le Conseil de planification sociale du Toronto métropolitain prétend qu'une famille vit dans la pauvreté, si elle n'a pas un revenu annuel de \$14,000, le gouvernement réduit les prestations d'assurance-chômage moyennes que les Terre-Neuviens reçoivent.

Étant donné que ces prestations sont calculées à partir du revenu gagné, il faut se demander qui souffrira le plus de cette réduction. Ce sont les gens au bas de l'échelle salariale, ceux qui gagnent le salaire minimum ou un peu plus pendant quelques mois de l'année seulement, ce qui leur permet tout juste d'être admissibles aux prestations d'assurance-chômage. Ces gens auraient droit aux deux tiers du maigre revenu qu'ils ont gagné durant l'été et ces prestations devraient leur suffire tout l'hiver. Mais en vertu de la proposition du gouvernement, ils ne recevraient plus que 60 p. 100 de ce montant déjà faible.

A Terre-Neuve, le salaire hebdomadaire moyen est d'environ \$100. Le gouvernement propose que les chômeurs subsistent et fassent vivre leurs familles avec \$60 pas semaine. Autrement dit, celui qui a reçu le salaire minimum pendant l'été devrait se contenter de \$60 par semaine pour vivre. Je pense notamment aux ouvriers non syndiqués des usines de transformation du poisson qui ne doivent pas gagner lourd. Ils reçoivent le salaire minimum ou un tout petit peu plus, et ce sont ces gens-là qui devront supporter de voir le gouvernement rogner leur revenu par le biais de ses mesures d'austérité. C'est impardonnable! Ces personnes devraient au contraire recevoir un supplément l'hiver, comme l'ont proposé un ou deux témoins, afin de pouvoir compenser l'inflation. Il ne faut pas oublier que les prestations sont calculées d'après le revenu

[M. Faour.]

gagné il y a un certain temps et que l'inflation engouffre leurs allocations mensuelles. Pourquoi le gouvernement avance-t-il le chiffre de 60 p. 100 alors que six mois après que le requérant ait commencé à toucher son argent, cela ne représente plus qu'environ 55 p. 100.

Le gouvernement n'y a pas songé, je pense, ou alors, il a jugé qu'il s'agissait là d'un facteur trop négligeable pour l'empêcher de faire des coupes sombres dans ses dépenses. Ce qui se passe, c'est que le gouvernement fait supporter le fardeau des restrictions aux citoyens qui se trouvent au bas de l'échelle des revenus, à ceux qui ont le moins les moyens de s'offrir le luxe d'une diminution de revenu. Le gouvernement leur dit que ce sont eux qui doivent supporter le poids de son gaspillage et de ses excès. A mon avis, il ne joue pas franc jeu. Il y a bien des années, le premier ministre (M. Trudeau) parlait d'une société juste. La société actuelle n'est sûrement pas une société juste. Si le premier ministre cessait de faire des cadeaux aux grandes sociétés commerciales, le gouvernement pourrait vraisemblablement mettre de côté autant qu'il espère gagner au moyen de ce bill sans s'attaquer aux pauvres et aux chômeurs qui sont le moins en mesure de supporter une diminution de revenus à l'heure actuelle.

Comme je l'ai dit, sans doute le ministre a-t-il bon cœur. S'il pouvait seulement s'imaginer tout le mal que ces réductions vont causer, surtout dans certaines régions comme Terre-Neuve, il ne les présenterait sûrement pas comme il le fait actuellement. Mais il n'a pas eu l'occasion de voir quelle est vraiment la situation. Le comité, conduit par des ministériels, n'a entendu que neuf témoins, dont la plupart étaient des universitaires ou des représentants des professions libérales qui venaient du centre du Canada et qui tous occupaient un emploi. Jamais il n'a entendu le témoignage d'un seul chômeur, jamais il n'a écouté ce qu'une personne sans emploi et susceptible d'être touchée par ces réductions pouvait bien avoir à dire. Je suis certain que si le ministre avait écouté le témoignage de ceux que ses propositions risquent d'atteindre, il se serait laissé fléchir. Je ne puis croire que, s'il comprenait les répercussions que ses propositions pourront avoir sur Terre-Neuve, par exemple, où le chômage est très élevé, ou au Cap-Breton, il ne chercherait pas tant à les faire adopter. Cependant, pour une raison quelconque, le gouvernement semble s'être décidé. Il refuse de se laisser aveugler par les faits. Il tient . . .

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le temps alloué au député est expiré. Il pourrait cependant poursuivre si la Chambre y consentait à l'unanimité.

Une voix: Non.

● (2042)

[Français]

M. Charles Lapointe (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le président, j'avais espéré jusqu'à tout dernièrement ne pas avoir à intervenir sur ce projet de loi là, étant donné que les intentions premières du législateur en ce domaine, lorsqu'il a présenté à la Chambre le bill C-14, sont louables, et je pense que si cette loi pouvait être appliquée justement pour tous les Canadiens, il n'y aurait aucun problème pour moi à l'appuyer.